

MORVAN et MOREL, curés constitutionnels

En 1791 le recteur, Jean-Marie PELLETEUR et son vicaire, Yves MICHEL (né à Lanildut), refusèrent de prêter serment à la Constitution civile du clergé.

Lanildut paraît avoir accepté sans hostilité la présence de prêtres assermentés. Le premier curé jureur fut MORVAN.

MOREL le remplaça en 1793. Curé constitutionnel de la paroisse de Ploumoguier, il dut abandonner son poste : *"...les habitants fanatiques de cette paroisse m'ont fait essuyer mille disgrâces et ont mis tout en œuvre pour me faire abdiquer..."*.

MOREL vint s'installer à Lanildut sur la demande des paroissiens, : *"Je viens de recevoir votre lettre, par laquelle vous m'invitez d'aller fixer ma demeure parmi vous ..."*

Sources :

> MM. Les Chanoines PEYRON et ABGRALL, Notice sur la paroisse de Lanildut (Bulletin Diocésain d'Histoire et d'Archéologie - 1919)
Kannadig de Brélès Lanildut N° 3